



Encadrement chantier SS4 Recyclage



Domaine : Amiante

Objectif de la formation

Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

Pré-requis

Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans. Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail.

Moyen pédagogique

Apports théoriques, diaporamas.

Études de cas pratiques.

Mise en situation sur plate-forme pédagogique disposant de l'ensemble des moyens matériels conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Formateur titulaire d'une attestation de compétence « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS ou disposant de compétence dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Programme

Échanges et retours d'expérience.

Maintien et actualisation des connaissances théoriques, renforcement des aspects prévention, évolutions réglementaires.

Mise en situation sur plate-forme pédagogique (notamment : méthodes de travaux, moyens de protection collective, équipements de protection individuelle, contrôles).

Évaluations théorique et pratique.

Évaluation des acquis de formation

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire.

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis.

Public concerné :

Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

Durée :

Durée : 1 jour (7 heures).

Activité relevant de l'article R 4412-144 du Code du Travail

Formation conforme à l'arrêté du 23 Février 2012

Fiche descriptive suivant document de référence du dispositif de formation amiante sous-section 4 – V1.5-2016 de l'INRS

Contact : 02.35.67.31.55

contact@sfi-formations.fr